



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Ratification par la France de l'AECG/CETA

Question écrite n° 13148

Texte de la question

M. Jean-Luc Lagleize interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur l'état actuel de l'étude d'impact nationale préalable au projet de loi de ratification de l'AECG-CETA ainsi que sur le calendrier de ratification par la France de l'accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG-CETA). L'accord économique et commercial global (AECG-CETA) a été signé le 30 octobre 2016 entre le Canada, l'Union européenne et ses 28 États membres. Cet accord a l'ambition de faciliter les échanges de biens et de services entre l'Union européenne et le Canada, et de réguler ces échanges commerciaux par des règles communes. Cet accord est entré en vigueur à titre provisoire le 21 septembre 2017. Depuis lors, la majeure partie de l'accord est mise en œuvre. Malgré tout, la ratification du Parlement français est nécessaire à l'entrée en vigueur définitive de l'accord, notamment le dispositif de règlement des différends investisseur-État. Afin de clarifier les incertitudes sur l'impact attendu de cet accord sur l'environnement, le climat et la santé, le Gouvernement a demandé à une commission de personnalités expertes et indépendantes d'analyser le texte de l'accord. Le 8 septembre 2017, la commission indépendante d'experts présidée par Mme Katheline Schubert a remis son rapport au Gouvernement. Le rapport a appelé l'attention du Gouvernement sur l'existence de points de vigilance dans l'application de l'accord, s'agissant en particulier des forums de coopération réglementaire et de l'application effective des normes sanitaires européennes. La commission Schubert a aussi souligné l'opportunité d'actions complémentaires pour renforcer la coopération avec le Canada sur la lutte contre le changement climatique et la santé. Pour répondre au rapport de la commission d'experts indépendants présidée par Mme Katheline Schubert, le Gouvernement a validé un plan d'action relatif à l'accord économique et commercial global avec le Canada (AECG-CETA) lors du Conseil des ministres du 25 octobre 2017. Ce plan d'action manifeste la volonté du Gouvernement d'assurer une application exemplaire de l'AECG-CETA, d'accélérer son action contre le changement climatique et de porter la politique commerciale européenne à un plus haut niveau d'ambition en matière environnementale, sanitaire et sociale. Il répond par des actions concrètes et opérationnelles aux points de vigilance soulignés par la commission Schubert. Mis en œuvre, ce plan d'action permettra d'assurer une application effective des normes sanitaires et environnementales nationales et européennes, et de mieux prendre en compte les enjeux du développement durable dans la politique commerciale. Désormais, la ratification de l'AECG-CETA dans les meilleurs délais serait un symbole fort pour célébrer l'amitié entre la France et le Canada et pour démontrer que la France préserve un rôle de leader sur la scène internationale en matière de politique économique et commerciale. Il l'interroge donc sur l'état actuel de l'étude d'impact nationale préalable au projet de loi de ratification de l'AECG-CETA ainsi que sur le calendrier de ratification par la France de l'accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG-CETA).

Texte de la réponse

L'Accord économique et commercial global entre l'UE et le Canada (CETA/AECG) a été signé le 30 octobre 2016 et approuvé par le Parlement européen le 15 février 2017. Il est entré en vigueur de manière provisoire le 21 septembre 2017. La Constitution française dispose que les projets de loi de ratification, et

notamment ceux présentés sur le fondement de l'article 53 relatif aux traités internationaux, sont accompagnés d'une étude d'impact sur les conséquences économiques, financières, sociales, environnementales, juridiques et administratives de l'accord. Cette étude d'impact est en cours de préparation avec le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII), organisme indépendant d'étude et de recherche en économie internationale. L'étude intégrera un point d'étape sur l'impact économique de l'accord, sur l'activité des comités de coopération réglementaire et sur la mise en place du plan d'action AECG/CETA du gouvernement, adopté le 25 octobre 2017. Par ailleurs, une mission d'inspection conjointe inspection générale des finances/CGEDD/inspection générale de l'agriculture a été mandatée pour cartographier les données disponibles et proposer des pistes pour évaluer le plus précisément possible les impacts de l'accord sur cinq filières sensibles (bœuf, porc, volaille, éthanol, sucre). Ce rapport doit être finalisé à la fin de l'année 2018. Le projet de loi de ratification sera présenté à l'Assemblée nationale une fois ces travaux en cours finalisés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Lagleize](#)

Circonscription : Haute-Garonne (2^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13148

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [9 octobre 2018](#), page 8972

Réponse publiée au JO le : [11 décembre 2018](#), page 11458